



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-20-2018

**À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR
LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-20-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-
2015**

PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **8 mai 2018**, le projet de règlement suivant et intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-20-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 300-2015, TEL QU'AMENDÉ, SOIT :

- Modifier les articles 807, 817 et 819 afin de se conformer au règlement numéro 146-08 de la MRC de L'Assomption concernant les dispositions normatives visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 22 mai 2018 à 19h02**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
3. L'objectif de ce projet de règlement est de :
- Modifier les articles 807, 817 et 819 afin de se conformer au règlement numéro 146-08 de la MRC de L'Assomption concernant les dispositions normatives visant la protection et la mise en valeur des milieux naturels.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement numéro 300-20-2018 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 9 mai 2018 et publié le 15 mai 2018.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville